VOLANTS RAMPANTS SPECIAL BASSE-COUR

DESCRIPTIF PRODUIT

6g/l permethrine (n° CAS 52645-53-1), 1g/l pyréthrines (n° CAS 8003-34-7), 15 g/l piperonyl butoxide (n° CAS 51-03-6).

Support	Prêt à l'emploi
Utilisation	Insecticide
Cible	Volants et rampants
Usages	Grand public
Zones d'utilisation	Zones infestées
Référence(s)	IN-PER-92014 : Flacon 500 ml IN-PER-92015 : Flacon 1 L IN-PER-92016 : Bidon 5 l

UTILISATION

Insecticide prêt à l'emploi, polyvalent agit par contact avec effet choc et rémanent pendant 3 à 5 semaines. Efficace contre tous les insectes rampants ou volants ainsi que contre les acariens et araignées

Contre les mouches et autres insectes volants: pulvériser directement les surfaces, où se posent les insectes (y compris angles de murs et encadrements intérieurs des fenêtres.
Pour ne pas salir les vitres, utiliser un carton de protection). 500 ml de produit permet de traiter jusqu'à 25 m²

METHODE D'APPLICATION / DOSE

Contre les poux rouges et les insectes rampants (fourmis...) : traiter le sol et jusqu'à environ 1 m les parois et les murs. Renouveler l'application 15 jours après. Dans le poulailler, il est conseillé d'utiliser l'insecticide Spécial basse-cour, une fois par mois, pour prévenir toute infestation de poux rouges en l'appliquant au sol et en insistant aux endroits, où se positionne la volaille.

CONSEIL DE PRUDENCE

Tenir hors de portée des enfants. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

AEDES Protecta
Zac de la plaine 13440 Cabannes
Tél. 04 90 02 16 20 mail: contact@an-protecta.eu• Site internet : www.aedes-protecta.fr

Utiliser les produits biocides avec précaution, avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant le produit.

MAJ 23/02/18